

DECRET N° 2015- 202 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 99-281 du 31 mai 1999 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières ;
- Vu** le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières en date du 15 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 29 janvier 2015 ;

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM) tel qu'il figure en annexe.





Article 2- Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique et de la Prospective,



Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Energie, des
Recherches Pétrolières et Minières,
de l'Eau et du Développement des
Energies Renouvelables,



Komi KOUTCHE



Barthélémy Dahoga KASSA

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – SGG 2 HAAC 2 – MECPDEPP-CAG 2 – MEFPD 4 – MERPMEDER 2 MDAEP 2-Autres Ministères 24 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGE 6 – IGF 1 – BN-DAN-DLC 3 – GCONG-DCCT-INSAE 3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UAC-ENEAM-FADESP-FASEG 4 – UNIPAR 1 – OBRGM 5 – JORB 1.

